DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

P.A. - PRÉFECTURE - A.R.
- 5 AOUT 2013
SERVICE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ABIDOS

Séance du Jeudi 18 juillet 2013

MAIRIE
D'
ABIDOS
64150

Tél./Fax 05 59 71 57 15

L'an deux mille treize et le dix-huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.MIRASSOU Jean-Claude, Maire.

Présents: Mme BACARDATZ, MM. MIRASSOU, CAZENAVE, CHAFFANEL, LAFFITTE, LESCOUTE, MONCHY.

Absents excusés : MM. BORDENAVE, MISIK, SICRE, PÉRY.

M. LESCOUTE Thierry a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Plan Local d'Urbanisme / Modalités de la concertation et méthode de travail

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contexte de la Commune dans le domaine de l'Urbanisme :

- la Commune a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme par une délibération de son Conseil Municipal en date du 14 septembre 2012 ;
- une consultation a été réalisée par la Communauté de Communes de LACQ (CCL) et l'étude a été confiée au bureau « Parcourir les territoires » ;
- aujourd'hui, une prise de contact a eu lieu avec le bureau d'études, mais l'étude démarrera véritablement en septembre 2013 ;
- le porter à connaissance de l'Etat devrait parvenir à l'automne à la Commune.

Monsieur le Maire propose de préciser les modalités de la concertation envisagée lors de la prescription comme suit :

a. l'affichage traditionnel de la délibération a été réalisée en Mairie ;
b. les bulletins municipaux rendront compte de l'avancée des études ;
c. une lettre aux habitants sera réalisée si le planning de sortie des bulletins municipaux le nécessite ;
d. le site de la CCL indiquera la procédure en cours ;
e. un dossier consultable sera créé en Mairie, y seront ajoutées les pièces et études au fur et à mesure de leur disponibilité, et un registre y sera joint pour recevoir les remarques;

f. deux réunions publiques seront réalisées pour rendre compte de l'avancée des études et de la procédure (lors de la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et lors de la phase d'arrêt du projet);

g. des réunions d'ateliers thématiques seront réalisées avec les professionnels de l'agriculture et avec la population.

Il est également proposé que le Conseil Municipal participera aux réunions, et qu'il ne soit pas créé de commission spécifique.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **VALIDER** les propositions de monsieur le Maire quant au fonctionnement (concertation et méthode de travail) lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

MAIRIE D'ABIDOS (Pyrénées-Atlantiques)

Jean-Claude MIRASSOU

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	07
Nombre de suffrages exprimés	07
Votes : Contre 0 Pour	07

Date de convocation : 11 juillet 2013

Date d'affichage : 18 juillet 2013